



Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française

Direction générale

*C'est rien qu'une histoire comme il y en a d'autres
Mais ça reste quand même la nôtre
Quand arrive le soir, on tire les couvertes
Au lieu de lancer la serviette*

*On tient l'coup, Les Cowboys fringants, album Que du vent
(Auteur: Jean François Pauzé)*

Adoption au CA : 23 avril 2024

13 juin 2023

17 juin 2003

Table des matières

1.	Préambule.....	1
	Contexte externe.....	1
	Recul du français au Québec	1
	Langue française et culture québécoise	1
	La langue française à l'ère du numérique.....	2
	Écriture inclusive.....	2
	Contexte interne.....	2
2.	Principes.....	3
3.	Objectifs	3
4.	Champ d'application.....	4
5.	Partage des responsabilités	4
	5.1 La communauté étudiante	4
	5.2 Le Conseil d'administration.....	5
	5.3 La Commission des études	5
	5.4 Les Directions et les services	5
	5.4.1 La Direction générale.....	5
	5.4.2 La Direction des études	6
	5.4.3 La Direction des ressources humaines	6
	5.4.4 Le Service des communications	6
	5.4.5 Les comités de programme	6
	5.5 Les départements et les programmes	7
	5.6 Les membres du personnel enseignant.....	7
	5.7 La personne responsable de la valorisation de la langue (REPFRAN)	8
	5.8 Comité de suivi de la Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française	8
6.	Droit de recours.....	8
7.	Composition du comité de suivi de la Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue	8
8.	Mise en œuvre et suivi	9
9.	Entrée en vigueur	9
10.	Glossaire	9
	Maîtrise optimale du français	9
	Genres disciplinaires.....	9

ACRONYMES

PDEA	Politique départementale d'évaluation des apprentissages
PEAFC	Politique d'évaluation des apprentissages de la formation continue
PIEA	Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

1. Préambule

Cette Politique souscrit aux nouvelles dispositions de la *Charte de la langue française* relatives aux politiques linguistiques induites par les changements apportés à la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*¹.

Fort d'une foule de ressources efficaces déjà en place, le Cégep de Granby compte sur la refonte de sa politique linguistique initialement adoptée en 2003, pour mieux arrimer ses objectifs aux changements sociaux qui s'opèrent partout à travers le monde, au Québec particulièrement et, inévitablement, entre ses murs.

Ressources en place :

- Une personne répondante du dossier du français (REPFRAN);
- La tenue d'une semaine dédiée à la valorisation de la langue;
- Un processus d'embauche par la Direction des ressources humaines impliquant des tests de français à l'embauche élaborés en fonction de la catégorie d'emplois à pourvoir, des modalités de reprises en cas d'échec et une démarche d'accompagnement des membres du personnel présentant des difficultés en français écrit;
- Une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) balisant les modalités et les exigences liées à l'évaluation de la langue pour l'ensemble des cours donnés au cégep;
- La prescription du cours *Renforcement en français écrit* pour la population étudiante qui nécessite, selon des critères clairement établis, une amélioration en français écrit;
- Un centre d'aide en français proposant plusieurs mesures d'aide à la communauté étudiante;
- Un service d'orthopédagogie à la disposition de la communauté étudiante;
- etc.

Contexte externe

Recul du français au Québec

On considère que les capacités en lecture et en écriture sont des facteurs déterminants dans l'obtention du diplôme d'études collégiales, mais aussi dans l'autonomie nécessaire pour bien évoluer sur le marché du travail ou pour poursuivre des études universitaires. Or, le recul indéniable du français au Québec nous oblige à reconnaître que la maîtrise de la langue constitue aussi un défi pour une proportion significative de la population étudiante. Par conséquent, il nous faut plus que jamais valoriser la langue et mobiliser les ressources pour une maîtrise optimale du français au sein de la communauté collégiale.

Langue française et culture québécoise

Force est d'admettre qu'à travers l'ouverture sur le monde et les médias numériques, la culture américaine et l'anglais prennent de plus en plus d'espace dans l'offre culturelle au Québec et teintent de manière significative le rapport que la communauté collégiale, à l'instar de l'ensemble de la société, entretient avec la langue française. Le défi du Cégep est d'agir à titre de contrepoids dans ce contexte en profitant de chaque occasion pour valoriser la culture québécoise et, par le fait même, pour faire la part belle à la langue française.

¹ Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (LQ, 2022, c. 14).

La langue française à l'ère du numérique

La population collégiale a désormais accès à une foule de ressources numériques. Ses habiletés numériques étant inévitablement liées à ses capacités communicationnelles, nous sommes tenus de composer avec cette réalité évolutive et de réfléchir à l'impact que celle-ci a sur son rapport à la langue française.

Écriture inclusive

Comme l'affirme l'autrice et professeure au département d'études littéraires de l'UQAM, Lori Saint-Martin : « La langue est vivante. Elle évolue de toutes sortes de façons. Certaines sont heureuses, certaines ne le sont peut-être pas, mais on ne l'empêchera pas de changer [...] »².

L'écriture inclusive visant à combattre les inégalités fondées sur le genre s'impose désormais dans une foule d'institutions québécoises et fait réfléchir, d'une part, sur la posture sociologique qu'elle implique et, d'autre part, sur les répercussions que son usage et son enseignement peuvent impliquer quant aux pratiques institutionnelles, à la pédagogie et, surtout, à l'apprentissage que les étudiantes et les étudiants font de la langue.

Contexte interne

La population étudiante est de plus en plus hétérogène quant à son rapport à la langue française.

Cette diversité s'observe notamment dans la langue maternelle des individus et dans le nombre d'années de scolarisation effectuées en français.

Le type de formation dont ont profité les étudiantes et les étudiants avant d'amorcer leurs études collégiales et la place du français dans leur milieu de vie varient aussi de manière considérable.

De plus, la pluralité des troubles d'apprentissage, dont certains sont directement liés à la langue, participe aussi au caractère hétéroclite de la communauté étudiante à l'égard de la langue française.

Par ailleurs, nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au Cégep présentent un parcours d'études atypique et requièrent des mesures d'aide moins traditionnelles à l'égard de la langue.

Le Cégep, en outre, est tenu de s'adapter au contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre donnant lieu à un grand défi de recrutement qui le contraint à embaucher du personnel n'atteignant pas toujours le niveau attendu quant à la maîtrise du français.

² Lori Saint-Martin citée dans un article dans le journal Le Devoir « L'écriture inclusive continue de faire des vagues » Marco Fortier 23 février 2022. Article consulté le 20 janvier 2023.

2. Principes

- La langue française constitue l'un des fondements de l'identité individuelle d'une part et, d'autre part, de l'identité collective québécoise. Par le fait même, elle est agente de cohésion sociale et culturelle.
- La langue étant un outil essentiel à l'expression de la pensée et à la communication, elle est inhérente à la créativité et à l'acquisition des connaissances. En ce sens, elle conditionne l'accès aux études supérieures et au marché du travail.
- La valorisation de la langue s'inscrit dans une perspective étendue de la littératie qui implique le développement continu de connaissances en matière grammaticale et syntaxique, textuelle, communicationnelle et stratégique.
- Le Cégep de Granby considère la valorisation du français comme une responsabilité institutionnelle portée, avec bienveillance, par l'ensemble de la communauté.
- L'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation de la langue sont une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel enseignant. Ils sont modulés par les genres disciplinaires et les divers contextes de communication en lien avec les programmes d'études.
- La communauté collégiale présente une diversité de profils et de cheminements de formation qui sont en lien avec ses compétences langagières. La progression dans la maîtrise de la langue varie d'une personne à l'autre.

Conclusion

En conséquence, à titre d'établissement collégial québécois de langue française, le Cégep de Granby se reconnaît la responsabilité d'œuvrer à l'amélioration de la maîtrise du français de l'ensemble de la communauté collégiale ainsi qu'à susciter, au sein de son établissement, un sentiment de fierté à l'égard de la langue française.

3. Objectifs

- Mobiliser l'ensemble de la communauté collégiale autour de la question du français et préciser le rôle et les responsabilités de ses membres quant à la mise en œuvre de cette Politique.
- Réaffirmer que le français est la langue d'enseignement et de travail au Cégep³ de Granby et que, par conséquent, les communications se font en français, que les membres du personnel emploient la langue française dans le cadre des activités de l'établissement et que les outils de travail privilégiés par les membres du personnel (logiciels, manuels d'utilisation, etc.) sont en français.
- S'assurer de la mise en œuvre, du maintien et de la bonification de l'ensemble des moyens de valorisation de la langue française et de la culture québécoise.

³ L'ensemble des activités du Cégep se déroulent en français à l'exception de celles dont les objectifs poursuivis sont compromis par l'usage exclusif du français.

- Permettre à la communauté étudiante, en tenant compte de ses différents besoins, d'atteindre une maîtrise optimale du français à travers une offre variée et accessible de formations et de ressources.
- Susciter l'engagement des programmes à adapter leur enseignement et leur évaluation du français selon le contexte communicationnel et le genre disciplinaire.
- S'assurer que tous les membres du personnel maîtrisent de façon optimale la langue pour exercer leurs fonctions et qu'ils ont accès à des ressources de perfectionnement adaptées.
- Incarner, en ce qui concerne la langue, un modèle dans la région et agir à titre de ressource quant à l'offre de formation liée à la francisation et au perfectionnement en français.

4. Champ d'application

La présente Politique s'applique à la langue française orale et écrite en tant qu'outil d'enseignement, de communication et de travail. Elle est institutionnelle en ce sens qu'elle touche l'ensemble de la communauté du Cégep de Granby: le personnel, la population étudiante, le secteur de l'enseignement régulier, de la formation continue ainsi que les Services aux entreprises.

Les différents documents institutionnels, notamment la PIEA, la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études, la Politique institutionnelle des activités internationales et interculturelles, le Programme de développement professionnel des enseignantes et enseignants et le Programme d'insertion professionnelle doivent montrer un souci de cohérence avec la présente Politique. La cohésion du message véhiculé contribue à mettre de l'avant la maîtrise optimale du français comme étant une préoccupation continue et mobilisatrice.

5. Partage des responsabilités

Cette Politique se veut un projet collectif dont le succès repose sur l'engagement de l'ensemble de la communauté et sur le partage des responsabilités qui en découlent.

5.1 La communauté étudiante

Quelle que soit l'énergie que le Cégep et son personnel consacreront à la valorisation de la langue française, les étudiantes et les étudiants retireront tout le profit de cette mobilisation dans la mesure où elles et ils s'engageront pleinement dans l'apprentissage de leur langue.

En ce sens, leurs responsabilités sont les suivantes :

- Reconnaître l'importance déterminante d'une maîtrise optimale du français oral et écrit dans la réussite d'études supérieures.
- Mettre tout en œuvre pour faire preuve d'une maîtrise optimale du français dans le cadre de leurs activités scolaires et parascolaires, y compris dans leurs communications orales et écrites avec l'ensemble des membres de la communauté du Cégep.
- Poursuivre leur approfondissement de la connaissance du français comme outil premier de communication, d'apprentissage et d'organisation de la pensée, et ce, dans tous les contextes liés à leurs études.
- Recourir, au besoin, aux mesures d'aide mises à leur disposition.

5.2 Le Conseil d'administration

Ses responsabilités:

- Adopter la présente Politique.
- Traiter toute demande de modification de cette Politique.
- Veiller à ce que soient fournies les ressources humaines, matérielles et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.

5.3 La Commission des études

Ses responsabilités:

- Recommander au Conseil d'administration l'adoption de la Politique.
- Donner son avis et faire ses recommandations sur tout sujet concernant la Politique.

5.4 Les Directions et les services

Chaque Direction, en plus des responsabilités qui lui sont propres, est responsable, en collaboration avec les responsables de services sous son autorité, de la qualité des textes produits dans le cadre de ses activités et doit prendre les dispositions nécessaires pour assurer cette qualité.

Elle s'assure que son personnel est en mesure de se conformer à la politique, particulièrement en ce qui a trait à la qualité de la langue. Elle invite notamment les membres de son personnel déjà à l'emploi et ayant de la difficulté à répondre aux exigences de la politique à s'adresser à la Direction des ressources humaines afin d'avoir accès à des activités de perfectionnement linguistique.

5.4.1 La Direction générale

Ses responsabilités

- Appliquer et faire la promotion de la Politique.
- S'assurer que chacune des directions et que chacun des services du Cégep fasse respecter la présente Politique et assume les responsabilités que cette dernière leur confère.
- S'assurer que le Cégep fournit à son personnel les ressources lui permettant d'améliorer sa compétence linguistique.
- Mettre sur pied le comité de suivi de la Politique.
- Recevoir les plaintes liées au non-respect de la Politique et les transmettre au comité de suivi. Tenir compte des recommandations de ce dernier pour prendre les mesures nécessaires.
- Produire, chaque trois ans, en collaboration avec le comité de suivi, un rapport qui fait état de l'application de la Politique.
- En collaboration avec le comité de suivi de la Politique, et après avoir consulté la communauté collégiale, procéder à sa révision.

5.4.2 La Direction des études

Ses responsabilités

- Fournir à la communauté étudiante du secteur régulier et de la formation continue les ressources nécessaires à l'acquisition d'une maîtrise optimale du français (cours d'appoint, centres d'aide, concours, etc.) et en assurer la promotion.
- Soutenir les actions départementales favorisant la valorisation de la langue française et en assurer le suivi dans le cadre des rencontres-bilans des programmes et des départements.
- S'assurer que les règles et les exigences linguistiques s'adressant aux étudiantes et aux étudiants sont spécifiées dans les Politiques départementales d'évaluation des apprentissages (PDEA), dans la Politique d'évaluation des apprentissages de la formation continue (PEAFC) et dans les plans de cours.
- Veiller à ce que chacun des responsables de service qu'elle chapeaute applique la Politique.
- Encadrer le mandat du ou de la REPFRAN en participant à l'élaboration de son plan d'action annuel et collaborer à sa mise en œuvre.

5.4.3 La Direction des ressources humaines

Ses responsabilités

- En collaboration avec les directions concernées, définir les exigences linguistiques pour les différentes catégories d'emplois et déterminer les critères et les outils permettant d'évaluer la compétence linguistique des candidates et des candidats lors de l'embauche.
- S'assurer que les candidates et les candidats à l'embauche respectent les exigences linguistiques des postes à pourvoir. (Toute personne qui ne réussit pas à démontrer sa compétence linguistique verra sa candidature reconsidérée.)
- Fournir l'assistance à la candidate ou au candidat qui est embauché.e malgré l'échec au test de français et qui devra réussir un test de reprise (selon des modalités prévues et communiquées lors de l'embauche).
- Promouvoir et fournir des ressources de perfectionnement linguistique et des mesures d'aide qui s'adressent à tout le personnel du Cégep.

5.4.4 Le Service des communications

Ses responsabilités

- Diffuser la Politique sur le site Internet et dans l'Intranet du Cégep.
- S'assurer de la qualité de la langue dans les communications écrites et audiovisuelles qu'il produit au nom du Cégep, qu'elles soient diffusées à l'interne ou à l'externe, et ce, indépendamment du canal de diffusion.

5.4.5 Les comités de programme

Leur responsabilité

- S'assurer que le programme met en œuvre des mécanismes permettant le développement d'une maîtrise optimale du français, notamment à travers l'élaboration ou la révision de l'épreuve synthèse de programme et du profil de sortie des étudiantes et des étudiants.

5.5 Les départements et les programmes

Leurs responsabilités

- S'assurer de la qualité des textes produits dans le cadre de leurs activités.
- Déterminer les exigences et les attentes langagières liées à leurs propres genres disciplinaires.
- S'assurer que les exigences linguistiques propres à la discipline et les modalités d'évaluation qui y sont associées sont précisées dans leur PDEA, dans les plans-cadres et spécifiées dans les plans de cours⁴.
- Veiller à ce que l'énoncé de ces règles, dans les plans de cours, soit précédé d'une prise de position encourageant et valorisant la maîtrise optimale de la langue française en lien avec leur discipline.

5.6 Les membres du personnel enseignant

Leurs responsabilités

- Faire preuve, dans l'exercice de leurs tâches, d'une maîtrise optimale du français dans leurs productions orales et écrites, à l'intérieur et à l'extérieur de la classe.
- Poursuivre le développement de leurs compétences langagières, notamment en utilisant les ressources mises à leur disposition par le Cégep.
- Sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'importance de la maîtrise d'un français optimal comme facteur de réussite scolaire, professionnelle et sociale et comme facteur de développement personnel.
- Inciter les étudiantes et les étudiants qui présentent des carences sur le plan linguistique à se prévaloir des services d'aide en français offerts par le Cégep.
- Accompagner les étudiantes et les étudiants dans l'appropriation des genres disciplinaires et de la terminologie française propres à leur domaine.
- Considérer la qualité de l'expression écrite ou orale, en tenant compte du genre disciplinaire, dans l'évaluation des apprentissages et en informer leurs étudiantes et leurs étudiants lors des évaluations. Décrire les exigences linguistiques propres à la discipline ou au cours enseigné dans le plan de cours remis aux étudiantes et aux étudiants. Évaluer la qualité de la langue en conformité avec la PIEA et la PDEA ou la PEAFIC applicable.
- S'assurer que le matériel didactique obligatoire ou dont l'utilisation est au centre des apprentissages liés au cours soit en français⁵. Dans le cas des cours pour lesquels il n'existe pas de manuel de référence ou de logiciel en français, ils peuvent faire l'objet d'une dérogation si celle-ci est autorisée par la Direction des études.
- Prioriser, pour le matériel didactique complémentaire, des ressources en français.

4 Dans les cours dont les compétences visent la maîtrise d'une autre langue que le français, les évaluations, le plan de cours et le matériel pédagogique peuvent être écrits dans la langue d'enseignement du cours.

5 Il est possible d'utiliser du matériel didactique en anglais ou dans une autre langue lorsque les compétences du cours en requièrent explicitement l'usage.

5.7 La personne responsable de la valorisation de la langue (REPFRAN)

Ses responsabilités

- En collaboration avec les responsables de la vie étudiante, coordonner la promotion des activités valorisant la maîtrise optimale de la langue française et la culture québécoise.
- Offrir du soutien, de façon ponctuelle, aux membres du personnel qui font appel à elle.
- En collaboration avec la Direction des ressources humaines, coordonner l'accompagnement des membres du personnel ayant échoué au test de français en vue de la reprise de ce test.
- Participer activement aux activités du réseau REPFRAN.
- Collaborer avec les Directions, les services, les départements et les programmes dans la mise en œuvre de cette Politique.

5.8 Comité de suivi de la Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française

Ses responsabilités

- Établir le plan de travail annuel visant à atteindre les objectifs de la Politique et en faire le bilan.
- Se réunir au besoin selon les dossiers identifiés comme prioritaires.
- Analyser les plaintes liées à cette Politique et faire des recommandations à la Direction générale.

6. Droit de recours

Toute plainte liée au non-respect de la Politique doit être adressée à la Direction générale qui la transmet au comité de suivi.

Le comité de suivi évalue d'abord l'admissibilité de la plainte et en fait l'analyse le cas échéant.

Il fait ensuite des recommandations à la Direction générale qui rend sa décision et met en œuvre les actions qui y sont rattachées.

7. Composition du comité de suivi de la Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue

Le comité de suivi de la Politique est formé annuellement et compte au moins neuf personnes :

- La Direction générale (ou la personne déléguée) qui préside le comité ;
- La personne qui occupe le rôle de REPFRAN ;
- Trois membres du personnel enseignant qui représentent la formation générale, la formation technique et la formation préuniversitaire ;
- Une conseillère ou un conseiller pédagogique de la formation continue ;
- Un membre du personnel professionnel ;
- Un membre du personnel de soutien ;
- Une étudiante ou un étudiant.

8. Mise en œuvre et suivi

Le comité de suivi se réunit au moins deux fois par année pour établir le plan de travail annuel et en faire le bilan.

Tous les trois ans, cette Politique fait l'objet d'un rapport qui découle, notamment, d'une consultation auprès de toute la communauté du Cégep et qui est soumis à la Direction générale.

Cette Politique fait l'objet d'une révision tous les dix ans.

Le Conseil d'administration reçoit toute demande de modification de cette Politique.

9. Entrée en vigueur

La Politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.

10. Glossaire

Maitrise optimale du français

La maitrise optimale du français implique le respect du code linguistique du français et la capacité à communiquer à l'oral comme à l'écrit d'une manière juste, cohérente et précise, soit en respectant les registres de langue, la logique du discours et en usant d'un vocabulaire approprié au genre disciplinaire ou au contexte d'énonciation.

Genres disciplinaires

On emprunte ici la définition de « Genre textuel » proposée dans l'ouvrage *Caractéristiques de 50 genres pour développer les compétences langagières en français*⁶ : « Ensemble de productions langagières orales ou écrites qui, dans une culture donnée, possèdent des caractéristiques communes d'ordres communicationnel, textuel, sémantique, grammatical, graphique ou visuel et/ou d'oralité, souples mais relativement stables dans le temps. »

⁶ Chartrand, Suzanne-G., Émery-Bruneau, J. et Sénéchal, K. avec la coll. de Pascal Riverin (2015). *Caractéristiques de 50 genres pour développer les compétences langagières en français*. Québec : Didactica, c.é.f.; en ligne : www.enseignementdufrancais.fse.ulaval.ca [page consultée le 25 octobre 2023].